**CONSEIL D’ECOLE DU MARDI 8 MARS**

**DELEGUEES DE PARENTS D’ELEVES PRESENTES** : Mmes GOSSELIN , SAUVE, CHAMPVALONT, FILLATRE, DARTHENAY, JEANNE, GASTE, SIMOEN, LEJEUNE, LERENDU et SOUTIF.

**ENSEIGNANTS PRESENTS** : Mmes LEPAGE, DELAUNEY, GAMBILLON, LELIEVRE, BEAUSIRE, LEPLUMEY, MAGUET, CHUQUET, MAYEUR et PIEDVACHE. Messieurs RICARD et THOUROUDE

**DDEN** : Mme ROST.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme LHOTE (enseignante à temps partiel) et Mme ROULET.

La municipalité était représentée par M. SEVEQUE et Mme LAMAZURE.

M. THOUROUDE présente l’ordre du jour : Informations sur les projets et sorties, présentation des budgets votés, besoins financiers pour les projets partenariaux 2016/2017, questions diverses.

Dans le cadre du parcours culturel, plusieurs sorties ont eu lieu au cinéma, au Normandy et au théâtre de St Lô. Les classes de l’école élémentaire sont allées voir le film « Oups, j’ai raté l’arche ». Les élèves de M. RICARD et Mme MAGUET ont assisté au spectacle des « Frères CASQUETTE » et les classes de CP et CE1 à celui d’Olifan. Les séances des Jeunesses musicales de France ont eu lieu le mardi 23 février pour les CP/CE1 (Comment ça va sur terre ?) et le mardi 8 mars pour les CE2/CM1/CM2 (Red Cuckoo).

Les classes de Mme PIEDVACHE et GAMBILLON ont participé aux rencontres « accrosport » le 16 décembre.

Mme CHUQUET indique que la classe de neige à Valloire s’est bien passée.

Les élèves du cycle 3 ont bénéficié d’un programme d’éducation à la santé en partenariat avec la ligue contre le cancer, d’une formation aux premiers secours et travaillent actuellement soit pour obtenir le permis piéton (2 classes), soit sur les dangers d’internet pour les 2 autres classes.

En maternelle, les séances de musique avec Frédéric BAUDEVEIX se poursuivent et un spectacle est prévu le vendredi 29 avril. Les élèves du cycle 2 ont commencé à travailler sur le thème de l’environnement dans le cadre des « classes planète Manche » et préparent une exposition qui sera présentée à la médiathèque du 13 au 18 juin. La classe de Mme LELIEVRE et M. THOUROUDE jouera « Les musiciens de Brème » devant les parents le jeudi 28 avril.

Mme LAMAZURE et M. SEVEQUE présentent les budgets pour l’année 2016.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | MATERNELLE | ELEMENTAIRE |
| FOURNITURES | 3 196.00 € | 6 188.00 € |
| FICHIERS CP et CE1 |  | 420.00 € |
| BUDGET BIBLIOTHEQUE | 500.00 € | 500.00 € |
| SONORISATION CHORALE | 450.00 € |
| APPAREIL PHOTO |  | 100.00 € |
| PLASTIFIEUSE |  | 100.00 € |
| GOUTERS | 400.00 € | 400.00 € |
| JEUX PEDAGOGIQUES | 600.00 € |  |
|  |
| PROJETS 2015/2016 | MONTANT DE LA SUBVENTION |
| Classe de neige | 19 500 € (somme globale pour financer les projets partenariaux ; elle comprend une avance de 3 500 € pour l’année scolaire 2016/2017 ; une avance avait été attribuée l’année dernière) |
| Musique avec Frédéric Baudeveix |
| Classes planète Manche |
| Formation aux premiers secours |
| Sorties pédagogiques |

M. THOUROUDE remercie les élus et précise que l’APE participe aussi au financement de certains projets. Il indique que d’autres demandes avaient été faites par l’équipe pédagogique : un petit lave-vaisselle en maternelle, un petit réfrigérateur en élémentaire, un premier équipement de 12 tablettes numériques destinées à servir pour plusieurs classes, un budget pour l’achat d’instruments de musique, un photocopieur pour le bâtiment bleu (classes de CP et CE1). Mme LAMAZURE précise que 200 gobelets seront achetés pour la maternelle, des cloisons posées entre les urinoirs à l’école élémentaire et un 10ème vidéoprojecteur installé. Une étude sera faite pour le remplacement progressif des huisseries. M. SEVEQUE rappelle le coût important des TAP.

L’inscription pour une classe transplantée devant être faite un an à l’avance, M. THOUROUDE avait demandé aux enseignants de réfléchir aux besoins financiers pour l’année prochaine. Sont alors évoqués les projets suivants : activité poney pour le cycle 1, marionnettes pour le cycle 2, classe de neige pour les CM2. En ajoutant les sorties pédagogiques, les besoins s’élèvent à 25 300.00 € hors participation de l’APE, de l’ACS et des parents pour la classe de neige. La municipalité prévoit de reconduire la subvention de cette année soit 19 500 €. S’engage alors une discussion sur les besoins financiers pour ces projets et l’opportunité de maintenir une classe de neige si d’autres activités devaient être annulées. M. THOUROUDE propose que le Conseil d’école se prononce. Par 16 voix pour et 5 abstentions, le Conseil d’école donne un avis favorable pour qu’une classe de neige ait lieu en 2017.

Nous abordons les questions diverses. Les parents élus regrettent que des enfants malades soient mis à l’école. Nous avons eu des cas particulièrement en maternelle. M. THOUROUDE a dû faire un rappel sur ce point et sur l’interdiction faite aux enseignants de donner des médicaments. Tous les parents sont invités à respecter ces points inscrits au règlement de l’école. Le bruit dans le restaurant scolaire préoccupe les délégués de parents qui proposent de constituer une commission pour évoquer des aménagements. Sur la question de la provenance des aliments servis au restaurant scolaire, M. SEVEQUE répond qu’ils viennent majoritairement de la Manche et qu’il y a beaucoup de produits frais. A la demande des délégués de parents, une information a été donnée à chaque famille sur les activités faites lors des TAP. Les parents remercient la municipalité et le service sport animation pour la variété et la qualité des activités. Des abattants sont demandés pour les WC. Mme LAMAZURE y voit un problème d’hygiène. Mme LEJEUNE insiste pour que cet équipement soit installé. A la délicate question de savoir si, avec les nouveaux rythmes, les enfants sont moins fatigués, il s’avère assez difficile d’avoir un avis tranché car cela dépend beaucoup de l’heure du lever et du coucher. Les enseignants trouvent que le mercredi matin est favorable aux apprentissages. Article de presse à l’appui, des délégués de parents s’étonnent des montants alloués à l’école confessionnelle privée située sur la commune. Une partie des sommes s’explique par l’ obligation faite aux communes de participer au financement des écoles privés.

A 20h15, M. THOUROUDE remercie l’ensemble des membres pour leur participation et déclare la séance levée.